



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ÉNERGIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le **27 AOUT 2025**

Nos références : MEFI-D25-08706
Vos références : Votre lettre du 18 avril 2025

Monsieur le Président,

Mon attention a été appelée sur vos inquiétudes relatives au décret sur la troisième édition du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3).

J'ai bien pris connaissance de votre correspondance.

L'équilibrage du réseau électrique français est pratiqué depuis plusieurs décennies afin de faire correspondre la production et la consommation en temps réel. La modulation des centrales nucléaires, qui produisent sinon une puissance fixe, est pratiquée depuis les années 1990, sans que cela n'ait conduit à un effondrement du réseau électrique. L'effacement des parcs solaires et éoliens s'inscrit dans la même logique.

Je tiens à souligner que la programmation pluriannuelle de l'énergie est indispensable pour sortir de la dépendance aux énergies fossiles importées. Je souhaite ainsi la parution du décret dès que cela sera possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marc FERRACCI

Monsieur Jean-Louis BUTRÉ
Président de la Fédération environnement durable
3 rue des Eaux
75016 Paris

139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12